

**COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION n°3**  
**du jeudi 1<sup>er</sup> février 2018**

dix sept membres du conseil d'administration sont présents à l'ouverture de séance. Le quorum étant atteint, M.Royer, Principal et Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 17h30.  
A 18h00, arrivée d'une nouvelle personne, soit 18 membres présents.  
A 18h20, arrivée d'une deuxième personne, soit 19 membres présents.

**1/ Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme CROUZAT, représentante des parents d'élèves, est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

**2/ Ordre du jour :**

M. Royer présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres du CA

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
17	17	0	0	0

**3/ Approbation du précédent procès verbal du CA précédent (13 novembre 2017)**

M. Royer soumet le PV du CA précédent à l'approbation des votants ; le PV est approuvé, sans modifications, à l'unanimité des 19 membres présents.

Vote :

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
17	17	0	0	0

**4/ Points financiers**

- Voyage aux Baléares : une visite qui était gratuite devient payante, le FSE propose de payer la somme à hauteur de 191.60 €, pas de changement au niveau de la participation des parents, vote à l'unanimité pour l'acceptation du don du FSE et l'adoption du budget modifié soit 18 personnes.
- Sortie au ski : il s'agit d'une sortie facultative d'une journée aux Monts d'Olmes avec une participation des familles de 20.00 €, une prise en charge du foyer socio-éducatif pour 924.00 € et de l'établissement pour les accompagnateurs de 169.40 €.

vote à l'unanimité soit 18 personnes.

Vote :

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
18	18	0	0	0

## **5/ Dotation Horaire Globale (DHG) 2018 (Cf. annexe)**

Présentation du document par Mr BENEDEB avec une dotation de 840 heures équivalent à 2017.

Vote à l'unanimité soit 19 personnes.

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
19	19	0	0	0

## **6/ Questions diverses**

### **Devoirs faits :**

Mr Royer nous rappelle que depuis la rentrée 2017/2018, l'Education Nationale a mis en place une aide au devoir et accompagnement du travail personnel qui a commencé par les 6<sup>ème</sup> soit environ 45 élèves. Les intervenants sont des professeurs, service civique ou assistants d'éducation (AED). Ayant des horaires disponibles ou des créneaux libres dans leur emploi du temps, les autres niveaux ont été sollicités pour des séances entre 15h30-16h30 ou 16h30-17h30, une information a été donnée à tous les parents, les professeurs principaux doivent collecter ces informations pour prévoir les plannings.

### **Cycle Ecole / collègue :**

M. ROYER présente le projet de territoire Ecole/Collège préparé en 2016 en collaboration avec l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) du 1<sup>er</sup> degré et l'Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) référent du collège.

A partir du diagnostic, l'objet est de dégager une identité forte qui correspond à un domaine d'excellence.

Concrètement c'est l'ouverture culturelle qui sera travaillée de la maternelle au collège.

3 axes définissent le plan d'action :

- 1- Accompagner les élèves dans leurs apprentissages
- 2- Développer curiosité et altérité par l'ouverture culturelle.
- 3- Favoriser les comportements responsables par l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

### **Association sportive :**

Depuis l'arrêt de la section rugby l'année dernière, le collège a mis en place une section multi activités :

- VTT-voile : coût de l'activité plus les déplacements d'environ 22 € à l'année,
- golf : coût de l'activité plus les déplacements environ 90 € à l'année,
- Canoë et échecs (très bon niveau avec inscription de plusieurs équipes sur « I échecs »).
- Futsal et Accrogym.

Ces activités se déroulent le mercredi après-midi ou sur la pause méridienne. Grâce aux nouvelles installations il y a eu beaucoup d'inscriptions de nouveaux élèves.

### **Départ et suppression d'heures au niveau de la cantine :**

A la suite de la visite des représentants du Conseil Départemental, une suppression de 12h/semaine à compter du 31 janvier 2018 a été acté. Cette diminution d'heure de poste entraîne un surcoût de travail au niveau du reste du personnel d'où une dégradation dans les différentes missions : accueil, sécurité, hygiène des locaux.

Chaque agent va voir sa charge de travail augmentée. L'accueil et la sécurité pendant la pause méridienne ne pourront plus être assurés.

Les professeurs et les parents d'élèves demandent une motion qui sera transmise à Mr Royer pour envoi d'un courrier commun sur ce dossier à Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Procès verbal fait à Sérignan le 5 février 2018.

*Le secrétaire de séance*  
Laurence CROUZAT

*Le président du conseil d'administration*  
Luc ROYER

